

FILIERE SOCIALE - SECTEUR MEDICO-SOCIAL -

	Indemnité de technicité (1)	Indemnité spéciale (2)	Indemnité de risques et de sujétions spéciales	Indemnité de sujétions spéciales	Prime de service (3)	Indemnité forfaitaire dimanche	Prime spécifique	Prime d'encadrement	Indemnité horaire pour travaux supplémentaires
	Taux moyen annuel au 02/08/2008	Taux moyen annuel au 02/08/2008	Taux annuel	Montant mensuel		Pour 8 heures de travail effectif Montant au 01/02/2017	Montant mensuel forfaitaire au 01/03/2007	Montant mensuel forfaitaire au 01/03/2007	
MEDECIN									
Médecin hors classe	6 590.00 €	3 660.00 €							
Médecin 1 ^{ère} classe	5 100.00 €	3 455.00 €							
Médecin 2 ^{ème} classe	5 080.00 €	3 420.00 €							
PSYCHOLOGUE									
Psychologue			3 450.00 € (taux individuel max : 150%)						
SAGE FEMME									
Sage femme de classe exceptionnelle				13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du trait. brut	47.84 indexé sur l'indice 100	90.00 €	167.45 €	OUI
Sage femme de classe supérieure et de classe normale				13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du trait. brut	47.84 indexé sur l'indice 100	90.00 €		OUI
PUERICULTRICE									
Puéricultrice de classe supérieure				13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du trait. brut	47.84 indexé sur l'indice 100	90.00 €	91.22 € (directrice de crèche)	OUI
Puéricultrice classe normale				13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du trait. brut	47.84 indexé sur l'indice 100	90.00 €		OUI
PUERICULTRICE CADRE DE SANTE									
Puéricultrice cadre supérieur de santé				13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du trait. brut	47.84 indexé sur l'indice 100	90.00 €	167.45 €	OUI
Puéricultrice cadre de santé				13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du trait. brut	47.84 indexé sur l'indice 100	90.00 €	91.22 €	OUI

(1) le montant individuel ne peut excéder annuellement le double du taux moyen fixé par grade

(2) le montant individuel ne peut excéder annuellement le double du taux moyen fixé par grade

(3) taux individuel maximum (dans le respect du crédit global) : 17% du traitement brut

FILIERE SOCIALE - SECTEUR MEDICO-SOCIAL (suite) -

	Prime spéciale de sujétions	Prime forfaitaire mensuelle	Indemnité de sujétions spéciales	Prime de service (1)	Indemnité forfaitaire dimanche	Prime spécifique	Prime d'encadrement	Indemnité horaire pour travaux supplémentaires
	Montant mensuel	Montant forfaitaire	Montant mensuel		Pour 8 heures de travail effectif Montant au 01/02/2017	Montant mensuel forfaitaire au 01/03/2007	Montant mensuel forfaitaire au 01/03/2007	
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET INFIRMIER (catégorie active)								
Infirmer en soins généraux hors classe			13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du traitement brut	47.84 indexé sur l'indice 100	90.00 €		OUI
Infirmer en soins généraux et infirmer : de classe supérieure			13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du traitement brut	47.84 indexé sur l'indice 100	90.00 €		OUI
Infirmer en soins généraux et infirmer : de classe normale			13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du traitement brut	47.84 indexé sur l'indice 100	90.00 €		OUI
TECHNICIEN PARAMEDICAL (ex-REEDUCATEUR)								
Technicien paramédical de classe supérieure			13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du traitement brut	47.84 indexé sur l'indice 100			OUI
Technicien paramédical de classe normale			13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du traitement brut	47.84 indexé sur l'indice 100			OUI
Cadre de santé infirmer et technicien paramédical			13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du traitement brut	47.84 indexé sur l'indice 100	90.00 €	91.22 €	OUI
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE								
Auxiliaire de puériculture Pal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} Classe	10% du traitement brut mensuel	15.24 €	13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du traitement brut	47.84 indexé sur l'indice 100			OUI
Auxiliaire de soins Pal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} Classe	10% du traitement brut mensuel	15.24 €	13/1900 ^{ème} du TBA	7.5% du traitement brut	47.84 indexé sur l'indice 100			OUI

(1) Taux individuel maximum (dans le respect du crédit global) : 17% du traitement brut

Pour les infirmiers en soins généraux de classe normale et les infirmiers de classe normale : prime spéciale de début de carrière : 38.58 indexé sur l'indice 100